

PAR COURRIEL

Le 26 avril 2021

Monsieur Sylvain Ménard
Directeur environnement
GNL Québec inc.
345, rue des Saguenéens, bureau 210
Chicoutimi (Québec) G7H 6K9

Objet : Analyse environnementale – Addenda à la demande d'engagements et d'informations complémentaires dans le cadre du projet d'Énergie Saguenay / Complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec inc. (Dossier 3211-10-021)

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) du projet cité en objet, l'analyse de l'acceptabilité environnementale est présentement réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi que de certains autres ministères. Afin de formuler une recommandation au ministre sur l'acceptabilité environnementale du projet, il est demandé à l'initiateur de fournir certaines informations complémentaires et de prendre certains engagements qui se trouvent en pièce jointe de cette correspondance, et ce, dans les meilleurs délais. À noter qu'il s'agit d'un addenda au document transmis le 3 mars 2021 et que l'ensemble de ces demandes est transmis en vertu de l'article 31.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.


Actuellement, le délai écoulé dans l'analyse du projet est de près de dix-huit mois et il est à noter que le compteur du délai est arrêté depuis la correspondance du 3 mars dernier, et ce, en vertu du 3^e alinéa de l'article 19 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (RÉEIE). Le compteur repartira au moment où les informations complémentaires et les demandes d'engagements auront été traitées de manière satisfaisante, incluant les demandes qui se trouvent en annexe de cette correspondance. Considérant les délais encourus, qui ont, notamment été prolongés par le contexte particulier de la pandémie liée à la COVID-19, nous vous demandons de répondre promptement à ces demandes afin que puisse se conclure l'analyse environnementale en cours.

En vertu des articles 118.5.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et 18 du RÉEIE, ces renseignements seront publiés au Registre des évaluations environnementales du ministère.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec monsieur Michel Duquette, au 418 521-3933, poste 4669, ou par courrier électronique à michel.duquette@environnement.gouv.qc.ca.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

La directrice et responsable du secteur industriel,

DocuSigned by:

29AB2502B3E94CD...

Mélissa Gagnon

p. j.